

**COMMUNE DE CERVON**  
**Conseil Municipal du 7 avril 2021**

L'an 2021, le 7 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes : Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN , Monique LANTIER-DUCOURET, Christelle NICOLAS, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Nicolas BOITEUX, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, M. Alexandre SAINT-JOST, Baptiste TAUPIN,

**Absents excusés :** M. Alexandre SAINT -JOST et Mme Alexandra TAUPIN

**Approbation du procès-verbal :**

Mme Catherine SAUVAT donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.**

**I – Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2020**

M. Fabien SANSOIT présente le Compte Administratif 2020 chapitre par chapitre.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	491608,51€	761 416,04€	<b>269 807,53€</b>
Investissement	80 807,87€	77 416,10€	<b>-3 391,77€</b>

Calcul du résultat pour l'année 2020:

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2020 - CERVON						
	FONCTIONNEMENT 2020		INVESTISSEMENT 2020		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		176 899,32 €		11 775,28 €		188 674,60 €
Opérations de l'exercice	491 608,51 €	584 516,72 €	80 807,87 €	65 640,82 €	572 416,38 €	650 157,54 €
<b>TOTAUX</b>	<b>491 608,51 €</b>	<b>761 416,04 €</b>	<b>80 807,87 €</b>	<b>77 416,10 €</b>	<b>572 416,38 €</b>	<b>838 832,14 €</b>
Résultat de clôture		269 807,53 €	- 3 391,77 €			266 415,76 €
	Besoin de financement		- 3 391,77 €			
	Excédent de financement		- €			
	Restes à réaliser		146 664,64 €	- €		
	Besoin de financement des		150 056,41 €			
	Excédent de financement des					
	Besoin total de financement		150 056,41 €			
	Excédent total de					
	Affectation au Compte 1068		150 056,41 €	(Investissement) Excédent de fonctionnement		
	Affectation au Compte 002		119 751,12 €	(Fonctionnement) Excédent de fonctionnement		

M. le Maire sort de la salle. Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jacques MARTIN 1<sup>er</sup> Adjoint, vote le compte administratif 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le compte administratif 2020 et approuve le compte de gestion 2020.**

## **II - Vote du budget primitif 2021**

Le Maire présente le budget primitif 2020 en fonctionnement et en investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	683 439,52€	683 439,52€
Investissement	285 555,63€	285 555,63€

Le budget est équilibré. Il est consultable dans son intégralité en mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021.**

## **III- Vote des taux d'imposition taxes directes locales**

Suite à la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale, les taux d'imposition des taxes directes locales sont calculés de la façon suivante :

Pour la commune la perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui vient s'ajouter au taux communal 2020, un coefficient correcteur sera appliqué afin d'ajuster la compensation au plus près.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recette supplémentaire pour la commune.

Taux TFPB en 2021 = taux 2020 (9,65) + part départementale (23,90)

Soit un taux d'imposition de 33.55 %

Le taux de taxe foncière non bâti reste inchangé soit 28.19 %

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes foncières pour cette année et valide les taux ainsi calculés.**

## **IV- Travaux 2021**

- **Etude pour l'église par M. Bury :**

M. Bury, architecte, propose de diviser les travaux en trois tranches :

1. Assainir( drainages à l'extérieur)

2. Réparer : des enduits et plâtres, de la sacristie et du grenier de celle-ci, du plancher du beffroi.

3. Mettre en valeur ce qui existe

M. Bury a souligné l'importance de faire réaliser une étude historique de l'église, qui peut être partiellement prise en charge financièrement par la Communauté de communes.

Pour rappel, la Communauté de communes prend en charge la totalité de la rénovation des objets mobiliers classés, dont la Pieta.

- **Etude de la place**

La rencontre prévue le 31 mars avec l'architecte n'a pas eu lieu.

## **V- Prise de compétence « mobilité »**

Monsieur le Maire présente un document concernant la LOM (Loi d'orientation des Mobilités), qui ouvre la possibilité aux Communautés de Communes de se saisir de la compétence « Mobilité » et de devenir ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale de premier rang sur leur territoire.

La Communauté de Communes de Tannay Brinon Corbigny ayant délibéré pour devenir AOM locale, elle demande au conseil municipal d'approuver la prise de compétence mobilité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes.**

## VI – Questions diverses

- **Bail de chasse du bois de Montmaraud**

Un acte sous-seing privé entre MM Ruiz et Joly a été contracté pour une année reconductible tacitement pour céder la location du droit de chasse de Montmaraud à M Joly. M Ruiz reste adjudicataire solidairement engagé jusqu'à la fin du bail.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.**

- **SAFER- Parc Régional Naturel du Morvan**

La SAFER propose la mise à disposition d'un outil de veille foncière « Vigifoncier » afin de permettre à la commune d'être informée des ventes de parcelles de bois et d'exercer éventuellement son droit de préemption. L'abonnement annuel de 4000€ est pris en charge par le Parc Régional Naturel du Morvan. Le coût du forfait annuel est de 90 euros HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.**

- **Déploiement du très haut débit**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental concernant le déploiement de la fibre. Le département propose un partenariat sous forme de convention pour permettre à la commune de bénéficier d'un soutien technique gratuit pour l'instruction des demandes de permission de voirie déposées par la société SFR. Ce service permet l'avancement rapide des dossiers.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.**

- **« Fais du sport et bouge ton corps »** : Le conseil municipal n'ayant pas retenu la proposition d'une journée Discgolf par l'UFOLEP ( voir PV du conseil municipal du 10 mars 2021), Monsieur le Maire a pris des renseignements sur « La caravane du sport ». Un nouveau dispositif est proposé par l'ADES, « Fais du sport et bouge ton corps ». Cinq activités sportives, encadrées par des éducateurs possédant un brevet d'État, sont proposées gratuitement le temps d'un après-midi aux participants ( 30 maximum). Le coût de la la prestation pour la commune serait de 250 euros ( +20 euros d'adhésion).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition.**

- **Information par la Chambre de l'Agriculture pour le développement de l'agrivoltaïsme**

Monsieur le maire donne lecture du courrier informant de l'adoption d'une délibération relative au développement encadré de l'agrivoltaïsme au service de l'agriculture et des territoires de la Nièvre.

- **Pétition Ozone**

Une habitante propose de lancer une pétition concernant la réception du réseau internet par Ozone, très compliquée dans certaines zones. La mairie soutiendra cette initiative.

- **Travaux du SIEEN**

Le changement de certains poteaux a entraîné des plaintes d'habitants, de Précý notamment. Un technicien de chez Orange s'est déplacé pour étudier le problème. La situation sera réglée prochainement.

- **Jardin partagé**

Une réunion de terrain a eu lieu le 13 mars. Plusieurs points ont été évoqués dont le choix d'une organisation en carrés. Un premier plan est présenté aux élus. Des devis ont été demandés à M.

Testa pour l'achat de bastaings, afin de délimiter ces carrés, et de poteaux. L'achat de plants est également à prévoir.

- **Le chantier participatif à l'église** prévu le samedi 24 avril est annulé en raison du contexte sanitaire et des mesures renforcées .

**Dates à venir** : Prochain Conseil Municipal : mercredi 19 mai à 20 h00

La séance est levée à 23h20